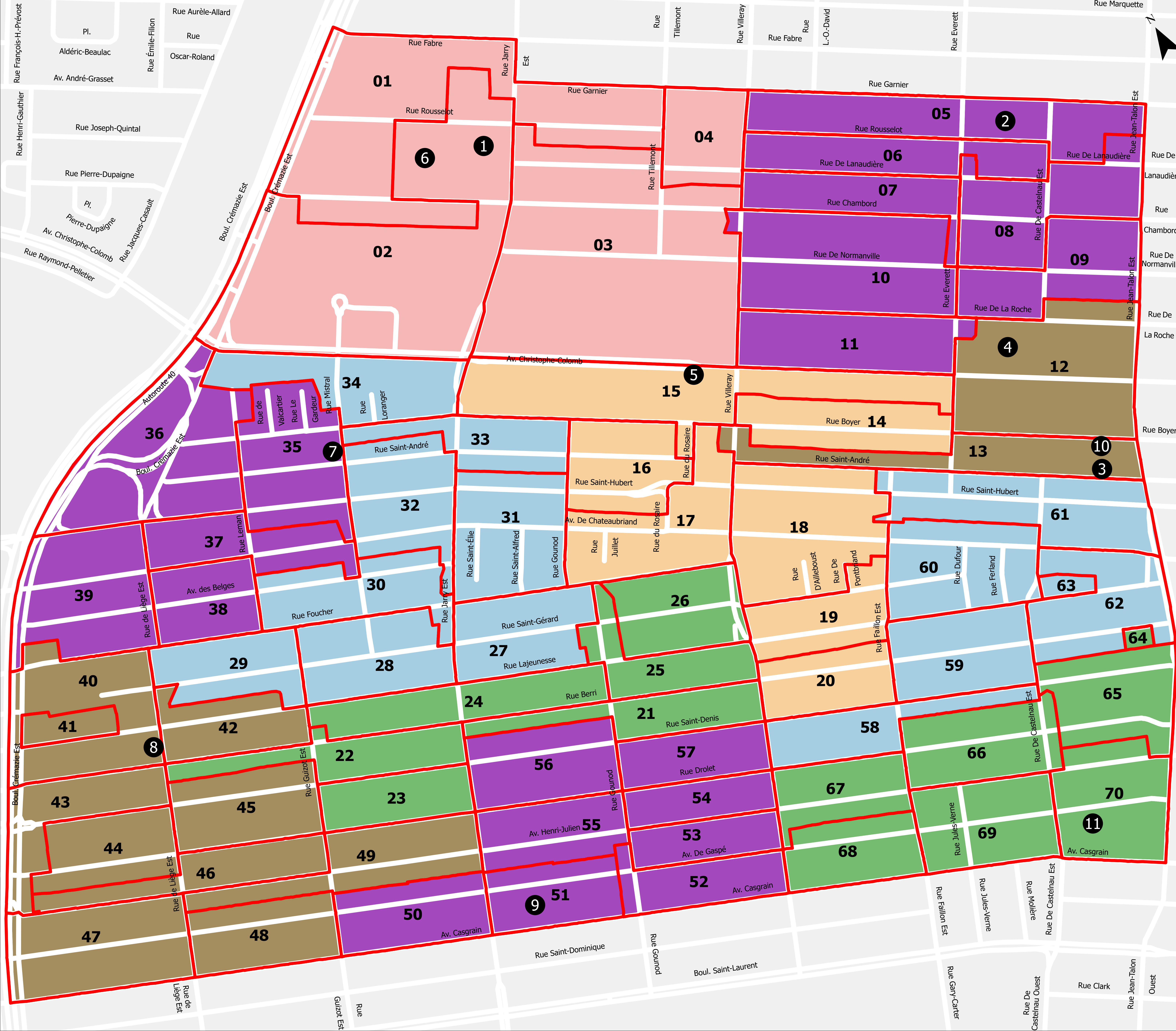




Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension		
District électoral de Villeray (193)		
Endroits de vote - Journées du vote		Sections de vote
01	ÉCOLE HENRI-JULIEN 8150, rue Rousselot Gymnase	001-002-003-004
02	ÉCOLE SAINT-GABRIEL-LALEMANT 7350, rue Garnier - Entrée par la rue Rousselot	005-006-007-008-009-010-011
03	MAISON DE LA CULTURE CLAUDE-LÉVEILLÉE 911, rue Jean-Talon Est Salle de médiation	012-013
04	PATRO (Le Prévoist) VILLERAY 7355, avenue Christophe-Colomb Salle polyvalente	014-015-016-017-018-019-020
05	ÉCOLE MARIE-FAVRY 7750, avenue Christophe-Colomb Gymnase	021-022-023-024-025-026
06	ÉCOLE JOSEPH-CHARBONNEAU 8200, rue Rousselot Gymnase	027-028-029-030-031-032-033-034
07	ÉCOLE GADBOIS 807, rue Mistral Gymnase	035-036-037-038-039
08	ÉCOLE SAINT-GÉRARD 505, rue de Liège Est Gymnase	040-041-042-043-044-045-046-047-048-049
09	ÉCOLE HÉLÈNE-BOULLÉ 8050, avenue De Gaspé Gymnase	050-051-052-053-054-055-056-057
10	MAISON DE LA CULTURE CLAUDE-LÉVEILLÉE 911, rue Jean-Talon Est Hall et salle d'exposition	058-059-060-061-062-063
11	ÉCOLE SAINTÉ-CECILE 7230, avenue De Gaspé Gymnase	064-065-066-067-068-069-070
Dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire : 1. Le maire de la ville de Montréal 2. Le maire de son arrondissement 3. Le conseiller de la ville de son district		

Données à jour au 2021-10-04

Produit le 2021-10-04 à 21:16

- voie ferrée
- limite ville liée
- hydrographie
- endroit de vote
- limite des sections de vote

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Service du greffe

elections.montreal.ca

